



Feuille de route territoriale du CTS de Dieppe





Issus d'un **travail partenarial concerté** avec les acteurs de la démocratie en santé, les 12 axes prioritaires du Projet régional de santé 2023-2028, publié le 31 octobre 2023 après plusieurs mois de travaux de co-construction et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, vont permettre de structurer notre action sur les territoires pour améliorer la santé des Normands en répondant aux multiples défis qui nous attendent.

En 2024, la mise en œuvre du Projet régional de santé 2023-2028 se traduit par **une déclinaison territoriale** ayant pour objectif de **mieux répondre aux besoins des territoires** en déclinant sur le terrain des projets concrets. Ainsi, **une feuille de route priorisant les actions** à mener pour l'année à venir a pu être établie à l'échelle des Conseils territoriaux de santé (CTS), instance locale de démocratie en santé.

Les propositions d'actions opérationnelles établies **en partenariat avec le Conseil territorial de santé de Dieppe** ont vocation à participer à l'amélioration de la santé des habitants en matière de prévention et de promotion de la santé, d'accès aux soins, d'implication des usagers dans les projets et à promouvoir l'attractivité des métiers de l'accompagnement et du soin.

Faire connaître l'offre de service existante et consolider les dispositifs en dynamisant leur maillage territorial, promouvoir les bonnes pratiques et les solutions innovantes, soutenir les professionnels de la santé et faciliter les partenariats de toutes natures en mutualisant les compétences et les moyens, constitueront **notre fil conducteur pour agir ensemble pour la santé sur le territoire de Dieppe**.

Le Conseil territorial de santé de Dieppe a ainsi identifié plus d'**une quarantaine d'actions** à mettre en œuvre dans le cadre de cette feuille de route territoriale pour la période 2023-2028, **dont une dizaine seront déclinés dès 2024**, en écho aux priorités du Projet régional de santé Normandie.

A ce titre, quelques exemples d'objectifs et d'actions qui seront soutenus cette année :

• **Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie**

Il s'agit de renforcer les évaluations à domicile sur l'ensemble du territoire, avec la création d'un infirmier de parcours en lien avec les équipes mobiles gériatriques à domicile pour couvrir le territoire de Eu et répondre aux sollicitations des EHPAD et des professionnels de ville.

• **Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités**

Plusieurs actions seront ainsi menées pour :

- améliorer la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles par la création d'une cellule d'appui aux établissements sociaux et médicaux sociaux du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe ;
- faciliter l'accès à un médecin traitant et à un soignant ressource en particulier pour les personnes atteintes de maladie chronique en affection de longue durée (ALD) en partenariat avec l'Assurance maladie, en accompagnant ;
- le déploiement du dispositif Infirmier relai sur le territoire
- l'émergence d'un projet de médico bus visant la prise en charge des patients en ALD sans médecin traitant sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe ;
- le développement l'offre de soins, notamment d'ophtalmologie au sein du CH de Dieppe en collaboration avec le CHU de Rouen.

• **Renforcer l'évolution inclusive de la société**

Ce qui se traduit par la mise en place d'une équipe mobile d'intervention précoce portée par le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) sur les territoires de Blangy / Aumale / Foucarmont / Envermeu (APAJH).

Thomas DEROCHE
Directeur général ARS Normandie



La mise en concertation du nouveau projet régional de santé intervient après une crise sanitaire qui a eu des effets lourds sur la santé publique et sur notre système de santé. Une crise qui nous aura permis également de tirer quelques enseignements sur notre capacité de mobilisation collective et de coordination face aux besoins de santé, à l'image des partenariats exemplaires mis en œuvre pour la campagne vaccinale.

Crise sanitaire, crise de démographie médicale, vieillissement de la population et augmentation des besoins de santé, pression durable sur l'hôpital, et phénomène de désaffections nombreuses dans les professions de santé : voilà comment résumer le contexte global de l'élaboration du PRS 2023-2028.

Face à cela, les réponses gouvernementales restent dominées par la volonté de réduire les dépenses de santé alors même que les difficultés de l'hôpital perdurent comme l'illustre l'organisation des urgences en mode dégradé cet hiver et pour les prochains mois sur notre territoire de santé.

Pour autant, nous ne saurions nous habituer à des fermetures de SMUR régulières, à des urgences dégradées, à une réponse de santé à trous, à des sous-financements chroniques, à des reculs de service public comme celui de l'établissement français du sang avec la fermeture de l'antenne de Dieppe. Réaffirmons cette évidence simple : les soignants sont là pour soigner, pour répondre aux besoins de santé pas pour faire des calculs ; la logique de carte vitale plutôt que celle de la carte bleue, en résumé.

Puisque nous parlons d'Eu, le contexte c'est aussi le projet de reconstruction de l'hôpital obtenu de haute lutte, quand certains pariaient sur la disparition de cet établissement de proximité, projet qui avance mais sur lequel nous devons rester mobilisés, mobilisés comme nous le sommes sur un grand nombre de projets locaux qui entrent en résonance avec les priorités du PRS. Sans être exhaustif, on peut citer, notamment :

- la création d'un cabinet ophtalmo dans l'agglomération de Dieppe avec 4 praticiens. Le projet est désormais sur les rails ;
- le centre de santé de Dieppe-maritime qui monte en puissance avec bientôt un 9e praticien pour lequel nous avons besoin d'aller au bout du projet immobilier porté en lien avec l'hôpital ;
- l'extension du service des urgences de l'hôpital de Dieppe ;
- les projets de maisons médicales de Petit Caux, Criel-sur-Mer, Varengueville-sur-Mer ;
- le projet de centre de santé mobile qui doit s'inscrire dans le PRS comme réponse au sujet majeur de l'accès aux soins et du maillage territorial. Pour cela nous aurons besoin d'un accompagnement concret et volontariste de l'ARS ;
- le développement de l'activité de la Maison de l'adolescent qui recrute un 3e accueillant-écoutant et qui se dote d'un véhicule pour pouvoir proposer un accès à ses services dans les communes rurales.

Les 7 enjeux de santé identifiés en Normandie pour le nouveau projet régional de santé (accompagner le vieillissement de la population, améliorer la santé des enfants et des jeunes, mieux inclure les personnes en situation de handicap, prendre soin des professionnels de santé, renforcer la prévention sur les problèmes de santé publique prioritaires, faire face au défi de la transition écologique, améliorer l'offre de santé) correspondent pleinement à nos enjeux de territoire.

Pour y répondre, nous aurons besoin d'engagements fort de l'Etat, besoin de la République qui protège et qui prenne en compte de manière prioritaire le projet d'EPR 2 de Penly.

Avec ce projet, qui se traduira par la mobilisation de 13 000 salariés sur le site de Penly/Petit Caux entre Dieppe et Le Tréport, notre territoire accueillera le plus gros chantier européen. Le Projet régional de santé doit tenir compte de cette réalité nouvelle, c'est une revendication prioritaire de notre conseil territorial de santé.

Sébastien JUMEL
Député, président du CTS de Dieppe

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE

En novembre 2022, l'ARS Normandie s'est engagée pleinement en partenariat avec les acteurs des territoires dans la mise en œuvre de la démarche du **Conseil national de la Refondation en santé** (CNR santé) en région, notamment dans le CTS de Dieppe. L'objectif était de donner la parole à toutes les parties prenantes – **élus, citoyens, professionnels de santé** – pour construire ensemble des réponses concrètes et adaptées à chaque territoire afin d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements, la prévention et l'attractivité des métiers de la santé.

Cette démarche s'est traduite concrètement par la tenue de 18 ateliers territoriaux en Normandie en novembre 2022 dont **4 ateliers en Seine-Maritime à Dieppe, Gournay-en-Bray, au Havre et à Sotteville-lès-Rouen.**

Au final, plus de 80 heures de débat et d'échanges avec près de 1 250 participants pour construire ensemble des solutions concrètes pour améliorer la santé des Normands.

Après une restitution régionale ayant permis de partager les initiatives et dynamique portées par l'ensemble des territoires et acteurs, **l'animation et le suivi de la démarche a été confié dans chaque territoire au Conseil territorial de santé (CTS).** Véritable instance de démocratie sanitaire dans chaque territoire de santé, le CTS assure une représentation de l'ensemble des acteurs impliqués - élus, représentants des acteurs du sanitaire, du médico-social, des professionnels libéraux ou encore représentants d'usagers et d'associations de patients – permettant d'assurer un suivi global et transversal des projets élaborés dans cette dynamique du Conseil national de la Refondation (CNR) en santé, prémices de ces feuilles de route territoriale.

Un point étape de l'avancement des projets du CNR santé a été réalisé dans les territoires en juin 2023 pour venir rendre compte des réalisations sur l'ensemble de la région. Ce fut également le cas avec 3 nouveaux temps d'échange et de débat avec les acteurs locaux à Fécamp, Franqueville-Saint-Pierre et à Petit-Caux.

L'année 2023 s'est poursuivie par les travaux d'élaboration et de concertation du Projet régional de santé 2023-2028 avec l'ensemble des parties prenantes : élus, services de l'Etat, fédérations sanitaires et médico-sociales, professionnels de santé, acteurs de la prévention, Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et l'ensemble de ses sous-commissions, représentants des usagers et d'associations de patients... Après une première étape d'évaluation du précédent PRS, cette démarche d'élaboration et de concertation s'est faite en parfaite synergie avec la démarche du CNR santé dans les territoires. **C'est ainsi que nous avons fait le choix de placer au cœur de nos principes d'action cette adaptation aux spécificités des territoires, et plus précisément des intercommunalités, en concertation avec les acteurs locaux.**

Conformément aux engagements pris lors des concertations du Projet régional de santé, nous avons souhaité décliner les 12 axes prioritaires dans chaque territoire de santé en fonction des dynamiques et synergies présentes. C'est ainsi que dès la publication du Projet régional de santé à l'automne 2023, **les équipes de l'ARS Normandie se sont attelées à l'élaboration de cette feuille de route territoriale du CTS de Dieppe avec le Conseil territorial de santé l'ensemble des acteurs de santé impliqués dans le territoire et certains élus locaux.**

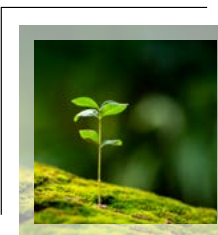
Il s'agit d'une **feuille de route territoriale unifiée et transversale des priorités de santé dans le territoire pour l'année 2024/2025, co-portée par l'ensemble des acteurs impliqués sur les politiques publiques de santé et placée sous l'égide du Conseil territorial de santé de Dieppe, qui sera chargé du suivi régulier de son avancement.**

RAPPEL DES 12 AXES PRIORITAIRES :

- 1.**  relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- 2.**  mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- 3.**  améliorer la santé mentale des Normands ;
- 4.**  renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- 5.**  garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- 6.**  agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- 7.**  développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- 8.**  soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;
- 9.**  structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
- 10.**  renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
- 11.**  accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
- 12.**  engager le système de santé normand dans la transition écologique.



Les priorités
territoriales
du CTS de Dieppe





**Relever le défi du vieillissement
et de la perte d'autonomie**

**Action
prioritaire
#1**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible ainsi que les accompagnements ambulatoires et à domicile des personnes âgées

Action prioritaire #1

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Favoriser le maintien à domicile par l'accompagnement renforcé à travers la mise en œuvre d'un Centre Ressource Territorial (CRT) sur Dieppe	PRIAC : 400 000 euros	Ouverture d'un CRT sur le territoire	La mission des CRT est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée à l'établissement. (AAC en cours, retours attendus des candidatures : 28/03/2024) Pilote : candidat qui sera retenu
Permettre aux personnes de bénéficier d'alternatives à l'hébergement permanent : développer l'offre d'accueil de jour (+6 places) et d'hébergement temporaire (+ 5 places)	PRIAC (AJ) : 71 190 € / HT : 68 250 €)	Nb de places supplémentaires créées sur le territoire de démocratie sanitaire	Pilote : ARS/ établissements



Chantier :

Garantir l'accès aux soins et aux accompagnements en proximité pour les personnes âgées

Action prioritaire #1

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
<p>Poursuivre la structuration des parcours de soins des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none">-conforter les articulations entre la plateforme d'expertise gériatrique (PEG), le SAMU, le SAS et le SDIS pour apporter une réponse précoce et éviter les passages aux urgences itératifs- Poursuivre la structuration du parcours admissions directes et la sécurisation des retours à domicile en développant les articulations entre les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, le Dispositif d'Appui à la coordination, l'équipe Mobile Gériatrique à domicile (EMGD), la PEG et l'Hôpital à domicile (HAD). <p>⇒ Organiser des réunions territoriales sous l'égide de la PEG</p>			Pilote : PEG
Renforcer les évaluations à domicile sur l'ensemble du territoire: création d'un infirmier de parcours en lien avec les équipes mobiles gériatriques à domicile pour couvrir le territoire de Eu et répondre aux sollicitations des EHPAD et des professionnels de ville.		augmentation du nombre de consultations	Pilote : CH de Dieppe/Eu



Chantier : Diversifier l'offre d'hébergement en établissement et promouvoir les alternatives

Action
prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Développer l'offre de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) par la création d'un PASA (jour ou nuit) par GHT (groupement hospitalier de territoires) dans le cadre d'un appel à candidatures régional	PRIAC 2023 / 2027 65 000 euros par PASA	Création d'un PASA de nuit sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe Nb de places de PASA de jour autorisées (appel à candidatures régional)	Le développement des PASA a été initié par le plan Alzheimer 2008/2012 puis prolongé dans le cadre du plan maladie neurodégénérative 2014/2019 visant à améliorer l'accompagnement des résidents des EHPAD présentant des troubles cognitifs et du comportement à des stades légers ou modérés. Le renforcement du maillage s'inscrit dans la continuité de ces stratégies nationales et des objectifs portés par l'ARS Normandie dans son PRS 2023/2028

Action
prioritaire
#2

**Mailler l'offre de soins en conjuguant
ambition pour la proximité et
excellence du recours et
en organisant les mobilités**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires

Action prioritaire #2

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Améliorer la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles par la création d'une cellule d'appui aux établissements sociaux et médicaux sociaux du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe (première évaluation et prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles dès 12 ans)	ARS + recherche cofinancements 70 000 euros	Création de la cellule Nb de victimes prises en charge	Pilote : ONM
En partenariat avec l'Assurance maladie, faciliter l'accès à un médecin traitant et à un soignant ressource en particulier pour les personnes atteintes de maladie chronique en affection de longue durée : <ul style="list-style-type: none">- Accompagner le déploiement du dispositif IDE relai sur le territoire- Accompagner l'émergence d'un projet de médico bus visant la prise en charge des patients en ALD sans médecin traitant sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe	42500 euros/an (IDE relai) En cours de définition	Nb de patients accompagnés dans le cadre du dispositif IDE relai Création du médicobus, nb de consultations réalisées et nb de patients suivis (file active MT) dans le cadre du dispositif	Pilotes : DAC Caux Maritime (IDE Relai) et Appui Santé (médico bus)



Chantier :

Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires

Action prioritaire #2

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Améliorer l'accès aux soins en orthophonie via le déploiement de la plateforme de prévention de soins orthophoniques (PPSO) et promouvoir cette dernière sur le territoire de Dieppe	Financement régional 2024 : 137 473 euros	Nombre d'orthophonistes régulateurs formés	L'objectif de la plateforme de prévention de soins orthophoniques PPSO est double : - Pour les usagers : faciliter l'accès aux soins orthophoniques en régulant les demandes de soins afin de s'assurer de leur pertinence et en organisant la réponse à la demande de soin ; - Pour les orthophonistes : lutter contre l'épuisement professionnel des orthophonistes en dégageant du temps de soin par élimination des adressages non pertinents. Pilote : URPS orthophonistes
Expérimenter sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe un programme de télé-réhabilitation respiratoire à domicile pour les patients atteints de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) porté par l'ADIR et l'Union des kinésithérapeutes respiratoires en partenariat avec le CH de Dieppe	ARS/Région/CD	Nb de Patients entrés dans le programme	Pilotes ADIR et Union des kinésithérapeutes respiratoires Partenariat avec le CH Dieppe Informations à prévoir auprès des CPTS (Kinés + MG)



Chantier :

Veiller à la cohésion territoriale de l'offre de soins, par une gradation des soins reposant sur des équipes mutualisées et par la complémentarité des établissements implantés sur le même bassin de population

Action
prioritaire
#2

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
<p>Renforcer l'offre de soins hospitalière et de ville du territoire dans le cadre du chantier EPR 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l' offre d'ophtalmologie au sein du CH de Dieppe en collaboration avec le CHU - Améliorer le parcours patient aux urgences en restructurant l'accueil et en organisant les filières d'urgences - Accompagner l'émergence ou le développement des formes d'exercice coordonnés (maisons et centres de santé du territoire) ainsi que l'installation de spécialistes sur le territoire - Faciliter le dépistage de la rétinopathie diabétique par des orthoptistes en ville, en complémentarité de l'offre existante au CH de Dieppe et sur le bassin dieppois 	<p>250 000 euros (EDF/Région)</p> <p>Cofinancements (Etat/Région/Département/EDF)</p> <p>CPAM</p>	<p>Nb de consultations d'ophtalmologie à l'hôpital</p> <p>Nb de projets de construction de MSP/Centres de santé accompagnés</p>	<p>Gouvernance : mise en place d'une commission santé dans le cadre de la comitologie relative à l'installation de l'EPR Penly 2</p>
<p>Améliorer la coordination des acteurs (ville hôpital- médico-social) dans le but de fluidifier les parcours complexes par la mise en œuvre de l'observatoire des ruptures de parcours (DAC).</p>	<p>CPOM DAC</p>	<p>Mise en place de l'observatoire</p> <p>Nb de réunions</p>	<p>Pilote : DAC Caux Maritime</p>



Chantier :

Veiller à la cohésion territoriale de l'offre de soins, par une gradation des soins reposant sur des équipes mutualisées et par la complémentarité des établissements implantés sur le même bassin de population

Action
prioritaire
#2

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Proposer une offre graduée des interventions SMUR en fonction du besoin de médicalisation requis par l'état du patient : - Poursuivre la formation des équipes non médicales des SMUR aux interventions non médicalisées sous régulation médicale à distance (équipes CH Eu)	Forfait de 45 000 euros par SMUR pour la formation des PNM et l'acquisition d'équipement	nb d'IDE formés, nb d'interventions SMUR non médicalisées, motifs de ces interventions	Pilote: SAMU/ SMUR



Chantier :

Apporter aux habitants une réponse efficace à leur demande de soins urgents et non programmés, reposant sur le partenariat territorial entre professionnels libéraux et établissements de santé

Action prioritaire #2

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
<p>Poursuivre le déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS) sur le territoire d'intervention du SAMU 76A :</p> <ul style="list-style-type: none">- poursuivre la structuration et le développement de la filière d'effecton de médecine générale- développer les autres filières d'effecton (sages-femmes, kinés...)- renforcer la régulation.	ARS - FIR	Typologie des filières; Nb de créneaux d'effecton mis à disposition et pourvus Taux de créneaux pourvus sur le nb de créneaux mis à disposition	<p>L'objectif du SAS est de répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.</p> <p>Pilote : Association SAS 76 A /SAMU</p>



Chantier :

Renforcer les capacités de gestion des périodes de tension et de crise du système de santé normand

Action prioritaire #2

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Poursuivre l'optimisation des dispositifs de gestion des lits à l'échelle des GHT	ARS – MIGAC 2023 (délégation en 2024) : 100 000 euros	Mise en place de cellules territoriales et de plans d'action territoriaux visant à fluidifier les parcours d'aval des urgences en prévision des périodes de tension sur chaque GHT Complétude régulière du ROR	Pilote: CH Dieppe



**Améliorer la santé mentale
des Normands**

**Action
prioritaire
#3**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Conforter l'approche territorialisée des parcours de soins en mobilisant les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM)

Action prioritaire #3

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
<p>Mettre en œuvre l'ensemble des actions du CTSM et du programme de travail 2024 validé par la CSSM du CTS de Dieppe et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place un GT sur le parcours de soins en psychiatrie des personnes en situation de précarité et un GT sur la prévention et la prise en charge des troubles des conduites alimentaires (TCA)- Ouverture du dispositif famille gouvernante sur le territoire de Dieppe- Organiser une journée de sensibilisation sur le territoire dieppois à l'instar de celle organisée en 2023	<p>CTSM 2021-2025 et ses avenants</p>	<p>Mise en place du GT</p> <p>Ouverture du dispositif, Nb de personnes accueillis</p> <p>Organisation de la journée, Nb de participants</p>	<p>Evaluation de l'avancée des actions à la CSSM de fin d'année.</p> <p>Le PTSM vise à améliorer les parcours en santé mentale, pour les enfants, les jeunes, les adultes, fondés sur les besoins et aspirations des personnes et de leurs aidants et favoriser une meilleure articulation entre les secteurs sanitaire, social et médico-social en lien avec une coordination des politiques publiques.</p> <p>Les usagers et leurs proches aidants tiennent une place importante dans cette démarche, pour veiller à définir des réponses adaptées.</p> <p>Pilote : bureau PTSM</p>



Chantier : Poursuivre le développement des actions en faveur de la santé mentale des jeunes et étudiants

Action prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Poursuivre le déploiement de la MDA à travers le projet itinérant afin de mailler le territoire au delà des permanences déjà en place au Tréport et à Saint Valéry en Caux		Nb de nouvelles permanences	Pilote : MDA
Expérimenter le déploiement de la ligne Nightline sur le territoire Seino-marin : - Mise en place d'un service d'écoute à destination des étudiants avec des répondants qui sont eux-mêmes des étudiants épaulés par des professionnels (formation et supervision) - Déploiement d'actions d'aller vers, de communication digitale et de mise à disposition de ressources - Enjeu de poursuivre l'articulation sur l'aval	FIR Région - En année scolaire : - 40 000 € (année scolaire 2023-2024) - 80 000 € (année scolaire 2024-2025) ARS	Nb de formations, nb de personnes formées, nb d'appels reçus, nb de permanences réalisées, nb d'actions « aller-vers » mises en place.	Ouverture d'une antenne à Caen en 2024 d'où l'augmentation des crédits.



Chantier : Prévenir, repérer et prendre en charge la crise suicidaire

Action
prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
<p>En lien avec le PTSM, poursuite du déploiement des formations sur la prévention du suicide :</p> <ul style="list-style-type: none">- au moins 2 formations évaluation/orientation sur le territoire d'intervention du PTSM <p>- Au moins 2 formations « Sentinelles » en lien avec la MSA pour le département, ouvert à tous les acteurs seino-marins.</p>	<p>ARS - contractualisation avec l'opérateur « Graphism » 340 000 € pour la Région</p>	<p>Nb de personnes formées</p>	<p>Module pour les professionnels de santé (médecins, infirmiers, ou bénévoles d'associations d'écoute, travailleurs sociaux, ...) qui font des entretiens cliniques pour repérer – évaluer le risque et orienter en fonction.</p> <p>Sensibilisation aux dispositifs existants pour orienter vers les urgences, associations d'écoute, etc.</p>



**Renforcer l'évolution
inclusive de la société**

**Action
prioritaire
#4**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Renforcer le repérage, le diagnostic et l'intervention précoces du handicap, en particulier pour les Troubles du neurodéveloppement (TND)

Action prioritaire #4

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Renforcer la capacité de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) du CHU de Rouen à prendre en charge plus d'enfants et à coordonner les parcours jusqu'à la pose d'un diagnostic et la mise en place d'un plan d'accompagnement (Antenne de Dieppe)	<p>PRIAC 2023-2027</p> <p>- 582 000 euros pour le CAMSP du CHU de Rouen en tant que porteur de la PCO 0-6 ans 76/27</p> <p>-1 123 902 euros pour les CAMSP du 76 et du 27 au titre de leur implication dans les diagnostics et interventions précoces.</p> <p>Dans le cadre de l'accompagnement à la montée en charge pour l'intervention des PCO auprès des enfants de 7 à 12 ans il est prévu de déléguer des renforts à hauteur de :</p> <p>- 162 920 euros à la PCO 7-12 du 76/27 (répartition indicative à 98 667 euros en Seine-Maritime et 64 253 euros dans l'Eure)</p>	<p>% d'enfants adressés vers la PCO et % d'enfant pris en charge par la PCO (0-6 et 7-12ans); délais d'intervention, nb d'accompagnements effectués</p>	<p>Pour rappel, les PCO ont pour mission de coordonner le parcours de diagnostic et d'interventions précoces des enfants dont on a repéré un TND. L'adressage vers ces plateformes est médical (ville, PMI, Education nationale...). La PCO préconise les bilans, évaluations nécessaires en lien avec le médecin afin d'accélérer l'accès au diagnostic et de déterminer les interventions nécessaires (ergothérapie, psychomotricité, psychologie) dans l'attente d'un accompagnement par un acteur de deuxième ligne. Elle oriente vers les partenaires qui les mettront en œuvre.</p> <p>La PCO 76-27 accompagne en 2023 plus de 2600 enfants.</p>
Mise en place d'une équipe mobile d'intervention précoce portée par le CAMSP sur les territoires de Blangy/Aumale/Foucarmont/Envermeu (APAJH)	Équipe mobile APAJH 124 000 € /an (dont 30 000€ CD)	Nb d'enfants accompagnés par l'équipe mobile	Pilote APAJH



Chantier :

Développer les solutions à même de répondre à tous les besoins de scolarité et de formation des enfants et des jeunes

Action
prioritaire
#4

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Favoriser une scolarisation des enfants en milieu ordinaire : Accompagner le déploiement du DAR sur la circonscription de Eu (Tourville la Chapelle)	140 000€	Nb d'enfants notifiés par la MDPH accompagnés dans le cadre du DAR	Pilote APAJH



Chantier :

Apporter des solutions aux personnes se trouvant dans des situations complexes et de crise

Action prioritaire
#4

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Améliorer le repérage des situations à risque pour anticiper les crises et prévenir les ruptures de parcours : Accompagner le déploiement de l'équipe mobile ASE portée par l'APEI	54 000 euros	Nb de sollicitations pour une intervention de l'équipe Nb et nature des interventions réalisées	Pilote APEI
Développer une offre répondant aux besoins spécifiques des enfants porteurs de handicap relevant de l'ASE - création d'une structure ASE/handicap sur Dieppe (6 places)	650 000 € (210 000 € ARS/440 000€ CD)	Ouvertures des places	Pilote : futur porteur (AAC en cours)




Chantier : Accompagner les parcours de vie auxquels aspirent les personnes accompagnées

Action prioritaire
#4

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Renforcer l'accompagnement des publics en situation de handicap en matière de santé sexuelle par la formation de professionnels ressources sur le territoire en sexologie dans les structures accompagnant les publics en situation de handicap		Nombre de professionnels en formation et formés	Porteur : Intim'Agir/APEI
Créer en 2023/2024 27 places en accueil de jour / Foyer d'accueil médicalisé pour accueillir des jeunes adultes en situation de handicap qui étaient accueillis dans les établissements médico-sociaux pour enfants en situation de handicap, dans l'attente d'une solution adaptée (« Amendement creton »)	1 000 000€ (ARS : 500 000€ / CD 500 000 €)		Pour rappel le plan "50 000 solutions" prévoit de créer 50 000 nouvelles solutions pour accompagner les choix de vie des enfants et adultes en situation de handicap d'ici 2030. Ce plan doit apporter une réponse massive sur les territoires les plus en tension tout en renforçant l'offre pour des publics sans solution satisfaisante à ce jour : enfants et adultes nécessitant un accompagnement renforcé (personnes polyhandicapées, avec trouble du spectre de l'autisme...), enfants présentant un handicap et relevant de l'aide sociale à l'enfance, personnes handicapées vieillissantes, personnes avec un handicap psychique ou cognitif nécessitant notamment un accompagnement à domicile. Ce plan poursuivra également la politique de prévention des départs en Belgique. Il répondra également à l'impératif de faire sortir les jeunes adultes résidant dans les établissements pour enfants (amendement Creton) pour accéder à leurs aspirations.
Mettre en œuvre la mesure des 50 000 solutions : Mesures nouvelles à venir suite à la Conférence Nationale du Handicap (CNH) (2024 - 2030). Installer un comité régional décliné par la suite en comités départementaux.	Enveloppe CNH : 62,24 M€ sur 2024/2030 pour la Normandie : - 38,17M€ de crédits socle (ARS), - 5,3M€ de crédits pour la création d'un service de repérage et de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans (ARS), - 18,77M€ de crédits d'accompagnement à la scolarisation des enfants handicapés (Education Nationale)		
3 étapes à venir : - Un AMI régional sur la création d'offre en direction des publics prioritaires avec des solutions immédiatement mobilisables par les organismes gestionnaires - Une planification départementale 2025/2030 avec des AMI départementaux pour répondre aux enjeux plus globaux de transformation de l'offre à destination des personnes handicapées concertée avec les conseils départementaux - Une planification régionale 2023/2025 d'offres spécifiques et spécialisées de portée régionale.			

Action
prioritaire
#6



**Agir collectivement sur les
déterminants de santé publique
à plus fort enjeu pour les
normands et adapter notre
stratégie de prévention aux
publics cibles**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires

Action prioritaire #6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Animer un COTECH Prévention et Promotion de la Santé (PPS) composé de membres du CTPS et du Comité Technique de Promotion de la Santé (CTPS) et du Conseil territorial de Santé (CTS) sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe afin de travailler en proximité sur des priorités et des objectifs en Prévention Promotion de la Santé		Nb d'acteurs mobilisés, Nb de réunions, taux de participation	Porteur : CTPS /CTS
Veiller à mettre en œuvre des actions agissant sur les déterminants de santé (addictions /santé mentale / nutrition / accès aux soins/ coopération) dans le contrat de ville de Dieppe, en direction des habitants des quartiers en politique de la ville		Nb d'actions santé dans les contrats de ville	Porteur : Ville de Dieppe



Chantier :

Autour des futurs parents et du jeune enfant, développer la synergie et l'efficacité collective de l'ensemble des acteurs de la prévention et du soin

Action
prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Accompagner les parents pour renforcer leurs connaissances sur l'usage raisonné des écrans Pour faire suite à la formation de 2023 sur les écrans réalisée par la mutualité française, proposer un accompagnement de 3 structures dieppoises visant à mettre en place un plan d'actions « 1000 premiers jours sans trop d'écrans » (en lien avec la mutualité française et la coordinatrice ASV).	Contractualisation ARS Mutualité Française	Nb de professionnels formés, nb de structures formées ayant mis en œuvre un plan d'action, nb de familles sensibilisées	Porteur : ASV-CLS Dieppe



Chantier :

Renforcer le savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des adolescents

Action prioritaire #6

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
<p>Déployer le projet réflexe santé sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les supports de la campagne réflexe santé à l'attention du grand public et les messages de prévention - Mettre en œuvre des ateliers au sein des 2 structures identifiées en 2023 à Dieppe : Centre social Jacques Prévert et l'Archipel - Évaluer le projet en vue de poursuivre son déploiement sur 2024 au sein de deux nouvelles structures 	635 € pour les 4 ateliers + financement de l'atelier gestes qui sauvent	Nb de familles ayant participé aux ateliers	L'ARS Normandie et ses partenaires ont lancé la campagne "Réflexe santé : face aux petits maux de mon enfant, j'adopte les bons réflexes !" pour accompagner les familles au quotidien.
<p>Suite aux formations mises en œuvre dans le cadre du programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP) au centre social de Blangy sur Bresle, accompagner la mise en place d'ateliers en direction des familles.</p>	Formations financées dans le cadre de la contractualisation ARS-PSN	Mise en œuvre d'ateliers, nb de familles participantes.	Pilote : Centre social l'Atelier
<p>Mettre en place la formation sur le renforcement des compétences psychosociales et développement de l'enfant pour les professionnels accompagnant les enfants et les jeunes, en prenant appui sur les Contrats Locaux de Santé (CLS) existants (Dieppe/Villes Sœurs)</p>	ARS : 35 000 € pour le département seinomarin	Nb de formations déployées, nb d'acteurs formés, typologie des acteurs formés, nb de projets/actions mis en œuvre suite à la formation	Pilotes coordinateurs CLS/ARS



Chantier : Assurer une meilleure couverture vaccinale des adolescents

Action
prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Organiser la vaccination HPV dans l'ensemble des collèges du territoire.		% des collèges du territoire ayant proposé la vaccination en leurs murs; Cible : 100% % de collégiens ayant reçu la 1ere dose % de collégiens ayant reçu la seconde dose	




Chantier :

Développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie

Action prioritaire #6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Promouvoir la charte active des villes Programme nationale nutrition santé (PNNS) dans les territoires qui ont une fiche action nutrition dans leur contrat local de santé et/ou qui disposent d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) : signature d'une charte PNNS avec une collectivité (Dieppe/Ville Sœur)</p> <p>- Sensibiliser et former les professionnels de santé à la prescription d'activité physique adaptée (APA) : 2 formations avec le réseau MEnapt , webinaire en direction des Maisons de Santé pluri professionnelles (MSP) et/ou des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) afin d'informer sur les missions des maisons sport santé (MSS) et l'offre disponible</p> <p>- Organiser les collaborations entre maisons sport santé et prescripteurs d'activité physique adaptée</p>		<p>Mise en œuvre d'une convention</p> <p>Nb de webinaires, nb de professionnels ayant participé à la formation, typologie des professionnels.</p> <p>Nb de conventions signées entre MSS et structures d'exercices coordonnés (MSP / CPTS)</p>	<p>Temps d'échange à mettre en place pour concrétiser la charte. Porteur : collectivités</p>

Action
prioritaire
#7



**Développer et renforcer
l'autonomie et la capacité
des personnes malades
et de leurs aidants**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Permettre aux patients atteints de maladie chronique de mieux vivre avec leur maladie en renforçant l'accès aux programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) et aux soins de support

Action prioritaire
#7

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Accompagner les acteurs du territoire à partager une culture commune et mettre en œuvre de l'ETP au sein de leur structure.	ARS – contractualisation avec l'opérateur « Planeth Patient » : 5000 € pour le territoire	Nb de professionnels formés, nb d'accompagnements, mise en œuvre de programme d'ETP	Exemple : accompagnement des structures d'exercice coordonné de type MSP pour former leurs professionnels et offrir une offre d'ETP "en ville".



**Structurer de nouveaux
modèles de prise en charge en
favorisant les coopérations et les
complémentarités entre les acteurs**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Rendre majoritaire l'exercice coordonné et développer les protocoles de coopération entre professionnels médicaux et paramédicaux

Action prioritaire #9

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Poursuivre l'accompagnement au développement de l'exercice coordonné et aux coopérations professionnelles (protocoles de coopération et de délégation de tâche)	Accompagnement financier à l'ingénierie de projet dans le cadre de la Charte d'accès aux soins ambulatoires et financement de la CPAM dans le cadre de l'Accord Conventionnel interprofessionnel (ACI)	Nb de projets accompagnés (cible : +10 Maisons de santé Pluriprofessionnelles (MSP) en 2024 sur le département)	<p>Poursuivre l'accompagnement du déploiement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et renforcer l'appui aux autres formes d'exercice coordonné (équipes de soins primaires, équipes de soins spécialisées, centres de santé ...)</p> <p>En janvier 2023 : 51 projets de santé de MSP validés en Seine Maritime. 6 MSP sur le TDS : Londinières (projet de santé en cours d'actualisation), Blangy, Foucarmont, Criel sur Mer, saint Crespin (projet d'extension), Saint Valéry en Caux et 2 centres de santé (médecine générale) : Fontaine le Dun, Dieppe</p>



Chantier :

Encourager les rapprochements entre professionnels libéraux et les établissements, entre établissements de santé, entre champ sanitaire et médico-social

Action prioritaire
#9

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Poursuivre le déploiement des CPTS sur les territoires avec un objectif de 100 % de la population couverte par une CPTS (couverture des zones blanches)	Accompagnement financier à l'ingénierie pour l'élaboration du projet de santé (crédits d'amorçage FIR) Financement dans le cadre de la signature du Contrat ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel) avec l'Assurance Maladie	Nb de projets de santé accompagnés et % de la population couverte par un projet	3 CPTS en cours de structuration sur le territoire : Med'In caux / Dieppe/ Verre Mer
Développer l'offre de téléconsultation et de téléexpertise sur le territoire et le développement d'outils communs Ville/hôpital	Lancer un AAP/AMI régional vers tous les établissements et les structures d'exercice coordonné afin de structurer des filières territoriales de télé-expertise et développer l'offre de téléconsultation	Lancement AAP/AMI	

Action
prioritaire
#10



**Renforcer l'offre de formation au
plus près des territoires ainsi que
l'attractivité des métiers de la santé
et la fixation des professionnels
dans les territoires**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Agir en faveur des futurs professionnels par l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en santé

Action
prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Maintenir l'universitarisation des territoires pour former au maximum les futurs acteurs de soins sur les lieux sur lesquels ils devront exercer, afin de les préparer et de les encourager à cet exercice futur, d'améliorer l'attractivité des services et des postes de PH de périphérie : - Communiquer sur le dispositif de MSPU - Encourager et accompagner la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire hors les murs (MSPU) sur le territoire de démocratie sanitaire de Dieppe - Recruter des enseignants universitaires dans les ES supports de GHT (CH Dieppe)	ARS - selon statut praticien (24 000 à 36 000 euros) pour le volet enseignement	Engagement des acteurs dans une démarche de MSPU Création d'un second poste au CH de Dieppe	Aucune MSPU sur le territoire de Dieppe Pilotes: Université (Doyen et département de médecine générale/ARS en lien avec CH Dieppe)



Chantier : Accompagner les installations de professionnels

Action
prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
<p>Structurer une démarche d'accompagnement afin de favoriser l'installation des professionnels de santé sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- créer un guichet visant à favoriser l'installation des professionnels de santé ;- Mettre à disposition des internes, des professionnels de santé et des établissements de santé un document d'information sur les dispositifs de post-internat soutenus par l'ARS en région Normandie ;- Accueil des internes : pérenniser l'organisation, deux fois par an, d'une journée d'accueil des internes et des externes afin de leur faire découvrir le territoire en lien avec Seine Maritime Attractivité		<p>Mise en place d'un GT</p> <p>Formalisation de documents d'information et diffusion de ces derniers</p> <p>Réalisation de 2 journées de découvertes/an</p>	




Chantier :

Développer les nouvelles pratiques et les nouveaux métiers en santé, en misant sur le levier de la formation

Action prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Favoriser la formation des Infirmiers en Pratiques Avancées (IPA)	Subvention ARS forfaitaire: - Pour les étudiants : 21 200 Euros par an/ étudiant, pendant 2 ans - Pour ES et EMS, sur critères, 20 000 Euros pour 2 ans	Nb d'IPA formés / diplômés	En Seine-Maritime : - Déjà diplômés : 34 IPA - Rentrée 2022 (diplômés potentiellement en 2024) : + 13 étudiants - Rentrée 2023 (diplômés potentiellement en 2025) : + 11 étudiants

Action
prioritaire
#12



**Engager le système de santé
normand dans la transition
écologique**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Prévenir les pathologies en lien avec l'environnement

Action
prioritaire
#12

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement, les élus et agents des collectivités, les responsables associatifs et leurs équipes, les membres du CTS sur l'urbanisme favorable à la santé		Nb d'actions de sensibilisations, nb d'acteurs sensibilisés	



Chantier :

Réduire l'empreinte environnementale des acteurs du système de santé normand

Action prioritaire
#12

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Accompagner les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans la mise en place des actions de transition énergétique et écologique.</p> <p>A titre d'exemple (non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un audit énergétique ou d'une étude du fonctionnement hydraulique / eau chaude sanitaire• Travaux sur les bâtis (rénovation, isolation...)• Acquisition d'équipements (panneaux solaires, petits éoliens...)	<p>12 millions d'euros à l'échelle régionale sur l'année 2023</p>	<p>Nombre d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) accompagnés</p>	<p>L'ARS Normandie souhaite soutenir les ESMS, en complément des mesures de droit commun, en accompagnant financièrement des actions structurelles permettant de contribuer à la rénovation énergétique et à la réduction durable de leur consommation d'énergie.</p>

LES PRIORITÉS RÉGIONALES TRANSVERSALES APPLIQUÉES DANS LE CTS DE DIEPPE

Les équipes médicales de territoire

Certaines activités médicales du CTS de Dieppe reposent sur l'engagement d'équipes et de professionnels en nombre restreint sujets à des gardes et à de la permanence des soins conséquentes, notamment en médecine d'urgence, anesthésie réanimation ou encore chirurgie obstétricale. Ainsi pour assurer le maillage territorial pour la population du CTS de Dieppe, il est indispensable d'instaurer systématiquement des Équipes médicales de territoire dans les spécialités à garde entre les hôpitaux publics membres de GHT et leur établissement support. Cette dynamique devra s'engager dans les établissements du territoire de santé dès 2024 pour produire des effets dans les prochaines années. Il s'agira de répartir entre tous les professionnels composant ces équipes la charge et la pénibilité de la permanence des soins en établissement de santé, qui associera par ailleurs les libéraux du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (dite loi Valletoux).

La coopération entre acteurs publics et privés

Pour consolider l'offre de second recours présente dans les territoires du CTS de Dieppe accueillant au moins un établissement public et un privé sur les mêmes activités, ce Projet régional de santé 2023-2028 incite au dialogue entre établissements de santé du même bassin de vie afin d'améliorer l'organisation de l'offre et l'accès aux soins pour la population, en sollicitant, à l'appui des demandes d'autorisation d'activités de soin, un descriptif de l'articulation entre l'offre du demandeur et celle des autres établissements du territoire.

L'accompagnement à la modernisation et la transformation des organisations

Pour moderniser et accompagner la transformation du système de santé, l'ARS Normandie poursuivra son accompagnement auprès des établissements, structures et des professionnels de santé. Il s'agit d'assurer la réussite des grands projets d'investissements, en particulier ceux issus du Ségur investissement. Il convient également d'accompagner de manière proactive les établissements et les professionnels dans la gestion des situations de tensions et dans la transformation des organisations.

L'attractivité des métiers de la santé

Face aux enjeux démographiques majeurs en région, l'ARS Normandie poursuivra avec l'ensemble de ses partenaires son engagement résolu pour améliorer l'attractivité des métiers de la santé, notamment en matière de formation des étudiants en santé avec la région Normandie, les Universités, les instituts de formations et écoles du CTS de Dieppe. Le développement de l'offre de stages dans le territoire, en assurant un maillage optimal, est également la clé de l'attractivité des territoires et de l'installation de futurs professionnels dans le département en synergie avec les collectivités territoriales notamment le

CTS de Dieppe. La fixation des professionnels sur le territoire nécessite enfin un travail partenarial sur l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des professionnels et modes d'exercice (aides directes, appui aux établissements, évolution des méthodes managériales...). L'ARS installera début 2024 un comité dédié avec l'ensemble des acteurs pour assurer le déploiement opérationnel d'une feuille de route régionale sur ces enjeux d'attractivité des métiers.

La transformation numérique au service de la santé

L'évolution du système de santé nécessite la mise à disposition et l'appropriation des outils numériques par les professionnels de santé et les patients.

Sous l'impulsion du Ségur numérique, l'ARS Normandie soutient de nombreuses initiatives d'accompagnement, d'animation, de promotion, de sensibilisation et de formation en matière de télésanté, de coordination, d'usages liés aux services et référentiels socles nationaux, de cyber-sécurité, d'éthique numérique et d'innovation.

L'ARS Normandie structure cette ambition au travers de la Feuille de route régionale innovation & numérique en santé en partenariat avec les acteurs normands de l'écosystème numérique en santé. L'ensemble des partenaires lanceront en 2024 les Journées normandes innovation & numérique en santé pour marquer cet engagement collectif.

La transition écologique du système de santé

Réduire l'empreinte carbone du système de santé est un objectif incontournable, et nécessitant l'engagement de tous. C'est pourquoi l'ARS Normandie est pleinement engagée dans les travaux de la conférence des parties prenantes de la planification écologique en région. Afin d'assurer la mobilisation des acteurs du système de santé, l'ARS a installé un comité dédié le 20 décembre 2023, chargé d'élaborer et d'assurer le suivi d'une feuille de route régionale ambitieuse et transversale sur les leviers d'actions mobilisables : bâtiments, achats durables, soins écoresponsables, déchets du secteur sanitaire, formation des acteurs, mobilités durables, impact du numérique.

L'ANIMATION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET LES PERSPECTIVES

Les travaux de l'automne avec le Conseil territorial de santé et les principaux acteurs du territoire ont permis d'élaborer cette **feuille de route territoriale 2024/2025 qui a vocation à être alimentée et évolutive au fil de l'eau et des dynamiques territoriales.**

Les actions prioritaires du territoire qui y figurent ne sont pas exhaustives mais ont fait **l'objet d'une priorisation dans le territoire en fonction des forces en présence** (professionnels, établissements et/ou organismes porteurs d'un projet et identifié, ressources matériels et/ou humaines ...) **et des besoins de la population.** Pour chaque action une proposition d'indicateur de suivi et d'atteinte de l'objectif a été indiquée ainsi que le financement de l'ARS Normandie dédié.

Il convient de rappeler que **l'ARS Normandie mobilise la quasi-totalité de son Fonds d'intervention régional (FIR) chaque année à l'atteinte des objectifs et priorités de son Projet régional de santé et de la réalisation des projets portés par les acteurs locaux figurant dans ces feuilles de route territoriales.** Ainsi, suivant l'état d'avancement des actions, un montant indicatif a pu être indiqué ou le recours au Fonds d'intervention régional en cours d'année mentionné. Conformément aux engagements pris lors de la concertation, un bilan annuel des crédits dédiés à la déclinaison de la feuille de route territoriale du CTS de Dieppe sera réalisé en CTS d'une part et des crédits dédiés à la déclinaison du Projet régional de santé sera réalisé en CRSA d'autre part.

Le Conseil territorial de santé de Dieppe est chargé de l'animation et du suivi opérationnel de cette feuille de route avec les acteurs du territoire. A l'image de la dynamique engagée sur le territoire avec la démarche du Conseil national de la Refondation en santé un point étape sera réalisé régulièrement au sein du CTS ainsi qu'un point annuel de l'état d'avancement avec les élus, citoyens et professionnels de santé du territoire.



ARS Normandie
Direction départementale de la Seine-Maritime
31 rue Malouet • BP 2061 • 76 040 Rouen Cedex
ars-normandie-dd76@ars.sante.fr

